VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 27 octobre 2026

ARRETE N° POL - 223/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur la RM610, la route de Jacou, Avenue des Bigos afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (sondages réseaux avant démarrage chantier bus tram) par l'Entreprise TPSONERM, du Lundi 02 Novembre 2026 au vendredi 04 Décembre 2026.

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (sondages réseaux avant démarrage chantier bus tram) par l'Entreprise TPSONERM, du 02/11/2026 au 04/12/2026 inclus, la circulation et le stationnement seront règlementés sur la rue la RM610, la route de Jacou et l'Avenue des Bigos, de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Suppression de voie(s)**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries
Mise en ligne le 31/10/2026
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET,

MAIRIE DE VENDARGUES